

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 juillet 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Le prix du riz jasmin en baisse de 17,7 %

Le gouvernement a arrêté le nouveau prix de vente du riz jasmin, transformé localement. Afin de faire bénéficier les Calédoniens de baisses tarifaires liées à une conjoncture favorable, le prix de vente maximum au consommateur final passe de 203 francs/kilo à 167 francs/kilo, soit une baisse d'environ 18 %.

La consommation de riz en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, la consommation de riz en 2017 s'établit à 33,5 kg/habitant pour une population estimée à 278 500 habitants (*Source : ACNC/Isee*). À titre de comparaison, les ménages métropolitains consomment en moyenne 5,38 kg de riz par an et par personne (*Source : FranceAgrimer*). Au total, la consommation annuelle de riz en Nouvelle-Calédonie s'élève ainsi à 9 620 tonnes depuis les années 2000. Au regard de la forte consommation de ce produit de base dans l'alimentation des Calédoniens, le riz, qu'il soit importé ou transformé localement, fait partie des produits de première nécessité : son prix est donc encadré par arrêté du gouvernement.

La société des Riz de Saint-Vincent

La société des Riz de Saint-Vincent importe du riz brut cargo qu'elle transforme (nettoie, trie, polit et blanchit) pour qu'il soit propre à la consommation. Cette société est soumise au régime de contrôle des prix du riz qu'elle revend aux grossistes. Concrètement, le prix du riz est calculé en fonction de différents paramètres (coût de la matière première, indice des prix à la consommation, etc). Les nouveaux prix du riz arrêtés aujourd'hui sont calculés à partir de cette formule. Les prix du riz Sunwhite et du riz long grain sont inchangés.

	Prix de vente maximum au détail depuis le 15 décembre 2015	Prix de vente maximum au détail arrêté le 17 juillet 2018	Évolution en %
Riz Jasmin	203 F/kg	167 F /kg	- 17,7 %
Riz sunwhite	181 F /kg	181 F /kg	0
Riz long grain	180 F /kg	180 F /kg	0

* *
*